

26

AVR
2021

Communes

Commune de Confignon - Arrêté de réglementation du trafic - Secteur des coteaux de Confignon

Arrêté du 26/04/2021

Objet : Limitation de vitesse

1. a) Sur les voies listées ci-dessous :

- Chemin du Vignoble ;
- Chemin de la Boule ;
- Chemin des Failles depuis le croisement du chemin de Sur-Bottand ;
- Chemin des Côtes entre le n°1 et le n°14 ;
- Chemin de la Farette ;
- Chemin de la Ranchée ;
- Chemin de Sur-Beauvent du n°1 au n°20 ;
- Chemin de Sur-Bottand, sur le barreau de voirie reliant le chemin Sur-Bottand et le chemin de la Ranchée.

b) Des signaux « Vitesse limitée à 30km/h » (2.30 OSR) et « Fin de vitesse limitée à 30km/h » (2.53 OSR) sont mis en place aux accès et aux sorties de ladite zone.

2. a) Les arrêtés limitant la vitesse à 40km/h sur les voies listées dans le point 1. a) sont abrogés.

b) Les signaux « Vitesse limitée à 40km/h » (2.30 OSR) et « Fin de vitesse limitée à 40km/h » (2.53 OSR), sont déposés sur ladite zone.

3. La signalisation est déposée, fournie, posée, entretenue et réparée par une entreprise dûment agréée par l'office cantonal des transports (OCT), à l'initiative et aux frais de la commune de Confignon.

Le présent avis constitue une publication de réglementation locale du trafic, en application des articles 3 et suivants de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 18 décembre 1987.

Les réglementations locales du trafic édictées pour une durée supérieure à 60 jours ou se répétant régulièrement peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de première instance (TAPI), dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle.

Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille officielle, sur rendez-vous, à la mairie de la commune de Confignon : Promenade des Rêveries 2, aux heures d'ouverture suivantes :

Lundi 08h00 - 12h00

Mardi 08h00 - 12h00

Mercredi 08h00 - 13h30

Jeudi 08h00 - 12h00

Vendredi 08h00 - 12h00